

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

DU 20 DÉCEMBRE 2012

Séance d'ajournement du conseil de cette municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce vingtième jour de décembre, de l'an deux mille douze, à dix-neuf heures, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :

René	Martineau	Maire
Léopold	Larouche	Conseiller (1)
Jocelyne	Lefebvre	Conseillère (2)
Yanick	Lacroix	Conseiller (3)
Jocelyne	Wheelhouse	Conseiller (4)
Claude	Hardy	Conseiller (5)

ABSENT : Olivier Lemieux Conseiller (6)

Tous les membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

12-12-139 **OUVERTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT**

IL ET RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Léopold Larouche que la séance d'ajournement est ouverte à 19h05.

12-12-140 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Yanick Lacroix, que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

12-12-141 **ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2013**

CONSIDÉRANT QUE le règlement #30, adopté le 7 janvier 1946, autorise l'imposition de la taxe foncière annuelle par résolution (991 CM);

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires des recettes et des dépenses pour l'année 2013, s'établissent comme suit :

PRÉVISIONS DES RECETTES

Taxe foncière	189 593 \$
Taxe collecte porte à porte	26 968 \$
Taxes services communautaires	10 480 \$
Taxes protection incendie	36 811 \$
Taxes déneigement Noisetiers	1 512 \$
École primaire	1 143 \$
Terres publiques	5 484 \$
Remboursement TVQ	31 100 \$
Diversification des revenus	2 116 \$
Redevance recyclage et collecte	17 812 \$
Redevance élimination	6 246 \$

Autres recettes locales	153 584 \$	
Péréquation	29 300 \$	
Entretien chemin d'hiver	59 023 \$	
Entretien et conservation réseau routier	177 067 \$	
Création d'emploi	7 850 \$	
TOTAL DES RECETTES PRÉVUES POUR 2013		<u>756 089 \$</u>
<u>PRÉVISIONS DES DÉPENSES</u>		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		122 823 \$
Législation	16 032 \$	
Gestion financière et administrative	70 193 \$	
Évaluation	22 276 \$	
Gestion du personnel	4 057 \$	
Édifice Municipal	6 960 \$	
SÉCURITÉ PUBLIQUE		70 300 \$
Police	21 472 \$	
Protection incendie	48 578 \$	
Mesure d'urgence	250 \$	
TRANSPORT ROUTIER		361 293 \$
Voirie entretien été	92 068 \$	
Voirie construction	179 605 \$	
Travaux saisonniers	36 994 \$	
Enlèvement de la neige	50 326 \$	
Éclairage des rues	2 300 \$	
HYGIÈNE DU MILIEU		62 142 \$
Réseau d'égouts	0 \$	
Matières résiduelles et recyclables	31 873 \$	
Collecte porte à porte	18 623 \$	
Gestion parc à conteneur	11 166 \$	
Gestion des cours d'eau	480 \$	
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		80 114 \$
Urbanisme	18 902 \$	
Promotion et développement	38 629 \$	
Logement	5 293 \$	
Autres	17 290 \$	
LOISIRS ET CULTURE		46 917 \$
Chalet	1 629 \$	
Administration	0 \$	
Centre communautaire	16 819 \$	
Patinoire	1 300 \$	
Plage	110 \$	
Parc et terrains de jeux	1 300 \$	
Expositions et foires	400 \$	
Autres (animation)	15 767 \$	
Bibliothèque	8 572 \$	
Activités diverses	1 000 \$	
FRAIS DE FINANCEMENT		2 500 \$
Autres frais de financement	2 500 \$	

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES **10 000 \$**

Transfert investissement divers	0 \$
Immobilisation	10 000 \$

TOTAL DES DÉPENSES PRÉVUES POUR 2013 **756 089 \$**

CONSIDÉRANT QUE le conseil se doit de prévoir par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administrations ; qu'il doit aussi pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il existe un écart de cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt-treize dollars (189 593 \$);

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des biens-fonds de cette municipalité est de trente et un millions quatre-vingt mille huit cent dollars (31 080 800 \$);

EN CONSÉQUENCE :

Sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Claude Hardy.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée séance tenante :

Une taxe de SOIXANTE ET UN SOUS (0.61/100\$) du cent dollars d'évaluation, telle que portée au rôle d'évaluation imposée et prélevée pour l'année fiscale 2013, sur tout terrain, lot ou partie de lot, avec toutes constructions y érigées, s'il y a lieu, et tout ce qu'incorporé au fonds et défini par la loi comme biens-fonds ou immeubles.

ADOPTÉE

12-12-142

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES EXERCICES FINANCIERS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2013, 2014 ET 2015

CONSIDÉRANT QUE l'article 953.1 du code municipal stipule que "le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents" ;

CONSIDÉRANT QUE le programme des immobilisations de la municipalité de La Motte se présente comme suit :

Numéro	Identification	2013	2014	2015
01-001	Équipements de voirie	10 000\$	10 000\$	10 000\$
TOTAL		10 000\$	10 000\$	10 000\$

EN CONSÉQUENCE :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Yanick Lacroix, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que le programme triennal des immobilisations pour les années 2013, 2014 et 2015 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

12-12-143

ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT ET DU TAUX DE PÉNALITÉ

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Léopold Larouche, appuyée par monsieur Claude Hardy que tout compte dû, porte intérêt à raison de treize pour cent (13%) par an, ainsi qu'une pénalité de cinq pour cent (5%) à compter de l'expiration du délai pendant lequel tout compte doit être payé.

ADOPTÉE

12-12-144

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Léopold Larouche, de LEVER LA SÉANCE.

Il est 19h21 .

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière

Maire

«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».